

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Les commissaires à l'information et les ombuds du Canada adoptent une résolution conjointe réclamant une transparence accrue dans les opérations gouvernementales

Gatineau (Québec), le 10 décembre 2024 – Dans une résolution conjointe, les commissaires à l'information et les ombuds fédéral, provinciaux et territoriaux demandent à leurs gouvernements respectifs de donner la priorité à la transparence dès les premières étapes de la conception de nouveaux systèmes, processus administratifs, procédures et modèles de gouvernance. Cette résolution reflète la nécessité d'adopter une nouvelle norme eu égard aux services gouvernementaux et un engagement collectif à favoriser une culture de transparence et de responsabilité à tous les ordres de gouvernement au Canada.

Les autorités de contrôle en matière d'information et de protection de la vie privée de l'ensemble du Canada croient qu'en adhérant à ces huit grands principes, les institutions et organismes publics peuvent renforcer la confiance du public, et veiller à ce que les actions et décisions des gouvernements soient documentées correctement et communiquées dans un esprit de transparence afin d'éviter la mésinformation et la désinformation.

La résolution souligne l'importance de l'accès à l'information pour le bon fonctionnement de la société canadienne et de notre démocratie. Elle incite les gouvernements au Canada à faire preuve de leadership et à faire une priorité de la modernisation des régimes de gouvernance relatifs à l'accès à l'information et à la protection de la vie privée.

-30-

Document connexe :

[Transparence par défaut – Les autorités de contrôle en matière d'accès à l'information réclament une nouvelle norme pour les services gouvernementaux](#)

Contact pour les médias

Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Nouvelle-Écosse

oipecns@novascotia.ca

902-424-4684